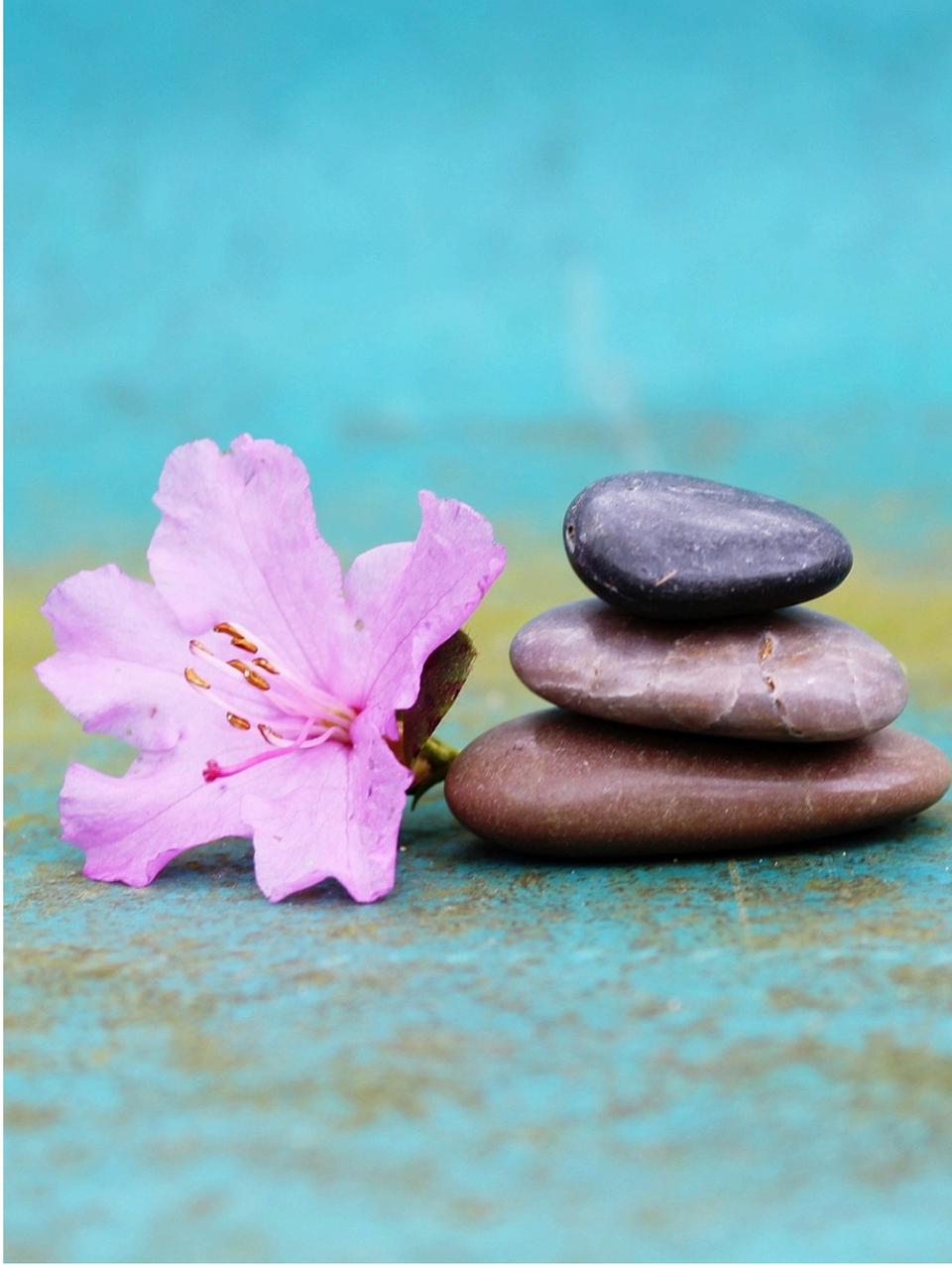


Livret d'accompagnement

DT-PARCOURS-PALLIA-003 / V3 / AOÛT 2025



Polyclinique
Saint George

SOMMAIRE

| | |
|-------------------------------------|-------|
| Bienvenue | 2 |
| Soins de support et Hôpital de Jour | 2 |
| Définition des soins palliatifs | 2 |
| Les différents intervenants | 3-8 |
| Le service | 9-10 |
| La durée du séjour | 10 |
| La personne de confiance | 11-12 |
| Les directives anticipées | 13-15 |
| Bon à savoir | 16 |
| Besoin de soutien ? | 17 |
| Mes notes | 18 |

Bienvenue

Vous êtes hospitalisé en service de médecine oncologie. Toute l'équipe se mobilise pour vous accompagner au mieux. Ce livret d'accueil a pour vocation de vous aider à comprendre la prise en charge et l'environnement dans lequel vous êtes soigné.

Les soins de support

Les soins oncologiques de support sont « l'ensemble des soins et soutiens nécessaires aux personnes malades tout au long de la maladie conjointement aux traitements onco-hématologiques spécifiques, lorsqu'il y en a ». Ils prennent en charge les conséquences de la maladie et des traitements, pendant la maladie et lors de ses suites (Source : AFSOS, Association Francophone des Soins Oncologiques de Support). Composée d'une équipe pluridisciplinaire, la clinique Saint-George vous propose ces soins pendant votre hospitalisation, mais également au cours d'hôpitaux de jour de soins de support.

Les soins palliatifs

Si vous, ou l'un de vos proches, souffrez d'une maladie grave, les soins palliatifs peuvent faire partie de la prise en charge de cette maladie.

Définition des soins palliatifs

Les soins palliatifs sont des soins actifs et continus pratiqués par une équipe interdisciplinaire, en institution ou à domicile. Ils visent à soulager la douleur, à sauvegarder la dignité de la personne malade, à soutenir son entourage. Ils consistent également à prendre en compte la souffrance psychique, sociale et spirituelle.

Les différents intervenants

➔ Votre oncologue

Celui-ci est votre médecin référent tout au long de votre prise en charge. Il pourra vous proposer des traitements pour diminuer l'intensité des symptômes (chimiothérapie palliative, radiothérapie, thérapie ciblée, immunothérapie,...) en étroite collaboration avec l'équipe spécialisée en soins palliatifs.



Dr Richard
SKAF



Dr Ophélie
CASSUTO



Dr Magalie
TARDY

➔ Les médecins algologues

Le **Dr Caroline ASTIER** et le **Dr Anne-Sophie Lagarde** sont présentes à la clinique tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Elles interviennent à la demande des équipes médicales et paramédicales des services d'hospitalisation afin d'optimiser la prise en charge globale de tous les symptômes physiques et /ou psychologiques par des soins actifs dans le cadre des actes de support et d'accompagnement.

Elles prennent aussi en charge des patients non hospitalisés par le biais de consultations d'algologie - soins palliatifs.

Elles sont joignables au **04 92 26 74 27** pour toute prise de rendez-vous.



Dr Caroline ASTIER



Dr Anne-Sophie LAGARDE

→ Les médecins généralistes

Ils sont présents au sein de chaque service de médecine et notamment au B2.

Ils participent à un accompagnement collégial dans le cadre des soins actifs en soins palliatifs, en accord avec votre oncologue et le médecin algologue-soins palliatifs.



→ La cadre du service



La **surveillante** est présente du lundi au vendredi à la clinique ainsi que dans le service. Elle fera le lien quotidiennement avec vous et l'équipe.

Elle est joignable au **04 92 26 74 14**.

→ La responsable administrative

Mme **Christine FREMERY** est présente du lundi au vendredi.

Elle pourra faire le lien avec les différents représentants du culte mais aussi avec un coiffeur et une pédicure, à votre demande.

Elle est joignable au **04 92 26 75 13**.



→ La référente en soins palliatifs

Mme Cristel CAVALAGLIO exerce en binôme avec le Dr Astier. Elle est présente du lundi au vendredi.

Elle évalue régulièrement la douleur, propose un soutien personnalisé dès l'annonce de la maladie, et vous accompagne, vous et vos proches, tout au long du parcours de soins.

Elle propose également un espace d'écoute, d'information et d'aide à la rédaction des directives anticipées en hôpital de jour de soins de support.

Elle est joignable au 04 92 26 75 23.



→ La psychologue



Mme Anne-Lise BORDETTI est présente le mardi et le vendredi de 9h à 17h et le jeudi de 14h à 17h. Elle suit les patients hospitalisés et leur famille lorsque ceux-ci en font la demande.

Elle est joignable au 04 92 26 85 43 pour les prises de rendez-vous.

→ Les assistantes sociales

Elles font le lien avec votre famille afin d'organiser un éventuel retour à domicile ou un placement temporaire.

Elles sont joignables par email pour la prise de rendez-vous :

service.social@clinique-saint-george.com



→ Les équipes soignantes de jour et de nuit

Vous serez en contact avec une équipe ayant eu, pour certaines et certains, une formation d'accompagnement dans le cadre du Diplôme Universitaire des soins palliatifs et dans les soins de confort afin de vous aider dans votre « bien-être » autant physique que psychologique.



→ L'aromathérapeute



Mme **Stéphanie GISSINGER** pourra apporter un **bien-être** aux personnes en situation de soins palliatifs ou en cours de chimiothérapie.

Elle est joignable au **04 92 26 89 00**.

→ La diététicienne

Elle est présente tous les jours pour la prise de commande des repas pour vous et/ou votre famille.

Une carte de suggestion est à disposition dans votre chambre.

Elle vous proposera aussi une alimentation plaisir qui sera mise à votre disposition dans le « frigo top » de votre chambre. (Propositions selon un dépliant à demander au personnel soignant).



→ La sophrologue



Mme Manon BOSC est présente du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30.

Elle est joignable au 04 92 26 80 21 ou par le biais des équipes soignantes ou de la cadre du service.

→ Les kinésithérapeutes

Ils sont présents tous les jours, du lundi au dimanche.

Les séances se déroulent en chambre. Elles sont soumises à prescription médicale et sont organisées avec l'équipe soignante du service.



→ La réflexologie plantaire



Isabelle PEIRANO pourra soulager vos tensions et blocages à travers des massages plantaires précis.

Ces séances ont lieu le vendredi entre 10h00 et 13h00.

Demander à l'équipe soignante pour obtenir un rendez-vous.

➔ L'énergéticien - coupeur de feu

Un « coupeur de feu » est une personne qui utilise le magnétisme pour atténuer les effets des brûlures et des douleurs provoquées notamment par la radiothérapie ou la chimiothérapie. Cette pratique vise à libérer la chaleur accumulée dans le corps du patient et à soulager ainsi les sensations douloureuses liées aux brûlures.

Vous pouvez faire appel aux services de **Pascal AGOQUÉ** en formulant la demande à l'équipe soignante.

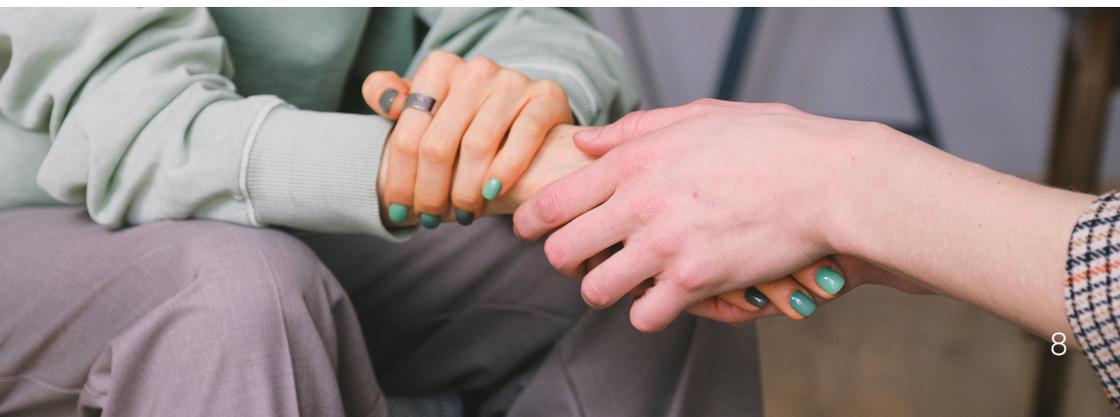


➔ Les bénévoles écoutants



Vous ou votre entourage avez envie, besoin de parler ?

L'association **JALMALV - Jusqu'à La Mort Accompagner La Vie** propose l'intervention de bénévoles écoutants sensibilisés et formés à l'écoute tous les mardis et jeudis après-midi. N'hésitez pas à en parler à l'équipe.



Le service

Le service de médecine du B2 est un service de médecine générale/oncologie.

Les chambres

Le B2 est composé de 29 lits et de 5 chambres particulières parmi lesquelles 3 sont classées « lits de soins palliatifs ».

Elles sont équipées :

- D'un lit médicalisé avec un matelas à mémoire de forme,
- D'une table de chevet,
- D'un adaptable roulant pour la prise des repas,
- D'une grande table et une chaise,
- D'un fauteuil inclinable,
- D'une télé à écran plat,
- D'un canapé-lit pour un accompagnant désirant rester la nuit,
- D'un frigo-top,
- D'un grand placard,
- D'une salle de bain avec douche et toilette individuel,
- D'une lampe radio équipée de lumino-thérapie et aromathérapie,
- D'un tableau magnétique effaçable pour écrire des mots ou mettre des photos personnelles

Vous pouvez apporter des affaires personnelles (coussins, plaids, cadres, ...) ainsi que tout autre objet vous apportant du réconfort.

Tout est pensé pour offrir un maximum de confort et de respect de la personne.

La salle des familles

Une salle est à disposition de vos proches afin qu'ils puissent se recueillir le temps d'une pause.



Elle est équipée d'une cafetière, d'une théière et d'un microondes ainsi que de quelques gourmandises afin que de rendre ce moment plus agréable.

Elle peut être occupée et partagée par plusieurs familles.

Une bibliothèque a été aménagée et propose quelques ouvrages et revues.



La durée du séjour

La durée d'hospitalisation dépend de l'évolution de votre état, qui sera évalué régulièrement.

En cas d'amélioration ou de stabilisation, un transfert dans un autre établissement adapté à votre état de santé ou un retour à domicile sera organisé.

Après votre sortie, si votre état de santé le nécessite, vous pourrez être à nouveau admis au sein de la clinique.

L'équipe interdisciplinaire accorde une attention particulière à votre situation et à vos besoins.

Vous pouvez être pris en charge à votre domicile par différents intervenants comme l'Hospitalisation À Domicile (HAD) ou des prestataires libéraux de soins à domicile.

Différentes associations peuvent aussi vous aider à rendre votre séjour plus facile.



La personne de confiance

Pendant votre séjour, pour vous accompagner tout au long des soins et pour les décisions à prendre, il vous est possible de désigner une **personne de confiance**. Cela peut être un parent, un proche ou votre médecin généraliste.

La personne que vous définissez comme personne de confiance auprès des établissements de soins a la **responsabilité des prises de décision dans le cas où votre santé ne vous permettrait plus de donner votre avis**.

Elle devient votre porte-parole quand vous ne pouvez pas vous exprimer. Elle est **garante de vos droits et de votre volonté**.

Par exemple, si votre état de santé se détériore et que vous ne pouvez plus vous exprimer, c'est elle qui fera appliquer vos volontés.

La personne de confiance **doit vous soutenir dans vos décisions concernant votre santé**. Elle peut assister aux consultations et entretiens médicaux, si vous le souhaitez, et prendre connaissance des éléments de votre dossier médical en votre présence.

En revanche, elle ne pourra pas divulguer d'informations médicales, ni de directives anticipées vous concernant, sans votre accord.

Elle a un **devoir de confidentialité**.

Désigner une personne de confiance est un droit, pas une obligation. Vous êtes **libre de ne pas le faire**.

De son côté, la personne désignée peut également **refuser d'endosser ce rôle**.

C'est pourquoi, avant toute chose, il est **nécessaire d'échanger avec la personne que vous souhaitez désigner** afin qu'elle comprenne bien son rôle et vos volontés.

Vous recevrez un livret explicatif sur la personne de confiance avec ce document.

Les démarches pour désigner une personne de confiance

Pour désigner la personne de confiance qui sera garante de vos droits et de vos dernières volontés, il vous suffit de rédiger un document.

Vous pouvez donner le « statut légal de personne de confiance » à la personne choisie en remplissant le formulaire du livret joint (décrit en page 12) ou celui de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Il est aussi possible de réaliser cette démarche sur papier libre, à condition que votre signature et que celle de la personne de confiance désignée apparaissent toutes les deux sur le document.



Les directives anticipées

Les directives anticipées permettent d'exprimer, par avance, la volonté de poursuivre, limiter, arrêter ou refuser des traitements ou des actes médicaux, pour le jour où l'on ne pourra plus le faire soi-même du fait d'un accident ou d'une maladie grave.

C'est un droit depuis la loi relative aux droits des malades et à la fin de vie du 22 avril 2005 renforcée par la loi du 2 février 2016. Cette dernière ayant créé de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie.

Il s'agit d'un document écrit nommé « directives anticipées » qui doit être daté et signé, identifié par les noms, prénoms, dates et lieux de naissance.

Chacun peut écrire ses directives anticipées.

Du moins toute personne majeure peut, si elle le souhaite, les rédiger.

Cependant, si une personne bénéficie d'un régime de protection légale (tutelle ou curatelle) elle doit demander l'autorisation du juge ou, le cas échéant, du conseil de famille.

Si la personne est dans l'incapacité physique d'écrire ses directives anticipées, elles peuvent être rédigées en son nom. Le document ne sera alors valide que si deux témoins attestent par écrit que celui-ci est bien l'expression libre et éclairée de la volonté de la personne.

Elles peuvent être écrites sur papier libre ou en utilisant un formulaire mis en place par le Ministère de la Santé.

L'utilisation de l'un de ces documents n'est pas obligatoire mais elle garantit que l'expression de votre volonté réponde aux conditions de validité prévues par les textes.

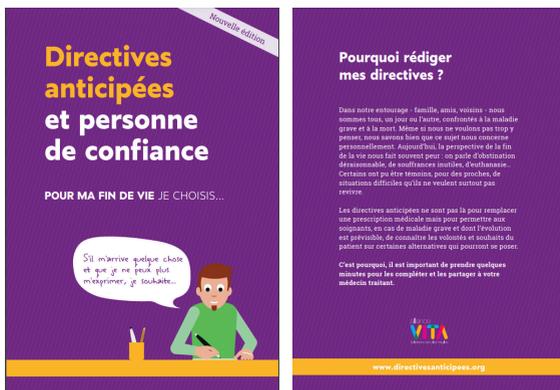
Vous trouverez ci-joint un livret d'informations sur les Directives anticipées et la personne de confiance.

- Pourquoi prendre le temps de réfléchir à ma fin de vie ?
- Comment faire si, un jour, je ne peux plus m'exprimer ?
- Des directives anticipées, pour quoi faire ?
- Que dois-je faire concrètement ?

 1 feuillet détachable, vous permettant de **rédiger vos directives anticipées** et de **désigner votre personne de confiance**.

Retrouvez ce
livret sur :

www.directivesanticipees.org/guide



Modification ou annulation de vos Directives anticipées

Elles peuvent être modifiées totalement ou partiellement voire annulées à tout moment et par tout moyen.

Pour être prises en compte et exécutées, elles peuvent être conservées par la personne elle-même ou confiées à la personne de confiance ou encore être conservées dans le dossier médical.

Elles n'ont pas besoin d'être enregistrées par un notaire.

Leur contenu prime sur les différents avis et témoignages de la personne de confiance.

Le médecin ne peut pas refuser de les appliquer excepté dans les deux cas suivants :

- En cas d'urgence vitale le temps d'évaluer la situation,
- Lorsque les Directives anticipées lui apparaissent inappropriées ou non conformes à la situation médicale.

Comme pour la personne de confiance, vous recevrez un livret explicatif sur les Directives anticipées avec ce document.





Bon à savoir

Le congé d'accompagnement

Pour les personnes qui le souhaitent, un congé d'accompagnement de solidarité familiale a été instauré en 1999.

Il permet à un membre de la famille de bénéficier d'un temps de congé d'une durée maximale de trois mois (renouvelable une fois) pour accompagner un proche malade. Une personne qui exerce une activité salariée et partage le domicile du malade peut également bénéficier de ce congé.

Le salarié peut se renseigner auprès du service des ressources humaines de son entreprise pour connaître les démarches à suivre et demander ce congé.

Les aides financières

Des aides financières (sécurité sociale, mutuelles, fondations spécialisées) peuvent également être demandées pour faire face à des difficultés liées à la maladie.

Vous pouvez vous renseigner auprès de votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) ou d'une assistante sociale.

Besoin de soutien ?

Des associations de bénévoles en soins palliatifs proposent des espaces de parole et de soutien.

Des rencontres individuelles peuvent également être proposées.

Dans le cadre des groupes de parole, un entretien préalable est réalisé.

N'hésitez pas à les contacter, vous trouverez leurs coordonnées ci-dessous.

L'envol des rubans



Aider les patients en soins palliatifs et leurs familles en les accompagnant et en rendant leur fin de vie plus confortable.

Adresse : Polyclinique Saint George - 06100 NICE

Mail : lenvoldesrubans@gmail.com

La Ligue contre le cancer



Adresse : 3 Rue Alfred Mortier - 06000 Nice

Tel : 04.93.62.13.02

Fax : 04.93.13.44.91

Mail : cd06@ligue-cancer.net

Permanence : Du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h45 - Sur RDV au : 04 97 20 20 46

JALMALV - Jusqu'à la mort accompagner la vie



Accompagner les personnes âgées, malades, en fin de vie, leurs proches et les soignants et faire évoluer le regard de notre société sur ces questions majeures que sont la maladie, le grand âge, la fin de vie et le deuil.

Adresse : 288 chemin de Saint-Claude, 06600 ANTIBES

Tel : 06 08 76 83 77

Mail : jalmalv06@gmail.com

Les bénévoles écoutants sont présents dans le service B2 tous les mardis et jeudis après-midi.

Mes notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.



Polyclinique
Saint George

**2, avenue de Rimiez
06105 Nice Cedex 2**

Accueil clinique
04 93 81 71 50

Assistante sociale

Urgences 24h/24
04 92 26 77 77

Psychologue
04 92 26 85 43

Chimiothérapie
04 92 26 79 28

Sophrologue
04 92 26 80 21

Référente SP
04 92 26 75 23

Aromathérapeute
04 92 26 89 00

